



Envoyé en préfecture le 09/10/2025

Reçu en préfecture le 09/10/2025

Publié le

ID : 053-215300633-20251003-D20251001-DE



Délibération n° 2025-10-01

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
Du conseil municipal de la commune de Châtelain

SÉANCE DU 03 octobre 2025
Convocation du 29 septembre 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 03 octobre à 20 heures, le Conseil Municipal de la commune de Châtelain s'est réuni, en séance ordinaire, à la salle des « 2 amis », sous la présidence de Madame Rachel FRANÇAIS, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 10
Quorum de l'assemblée : 6
Nombre de conseillers présents : 8
Absents ayant donné pouvoir : 2
Absents : 0
Nombre de votants : 10

Étaient présents : Rachel FRANÇAIS, Hugues GENDREAU, Patrick FOUGÈRE, Éléonore de TARLÉ, Mélanie ROUSSELET, Julien CUMINET, Amélie LEMOTHEUX DE CHITRAY, Gabriel MOUSSAY.

Absents ou représentés : Cécilia GERMAIN (Pouvoir à Rachel FRANÇAIS), Stéphanie BRICAUD (Pouvoir à Amélie LEMOTHEUX DE CHITRAY)

Secrétaire de séance : Amélie LEMOTHEUX DE CHITRAY, 1^{ère} adjointe au maire

Objet : Installations classées – Société BIOGAZ – Avis du Conseil municipal.

Rapporteur : Rachel FRANÇAIS, Maire

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code de l'Environnement et notamment ses articles L.512-7 à L.512-7-7 ;

Vu l'arrêté préfectoral du 04 septembre 2025 ;

Considérant que la société BIOGAZ du Pays de Château-Gontier, dont le siège social est situé 11 rue de Mogador – 75009 Paris a effectué, en préfecture, une demande d'enregistrement concernant l'augmentation de la capacité de traitement, portée à 219t/j et à l'extension du plan d'épandage de l'unité de méthanisation qu'elle exploite 8 rue des Aillères à Château-Gontier-sur-Mayenne (53200) ;

Considérant que le Conseil municipal est appelé à émettre un avis dans le cadre d'une consultation du public par voie électronique (consultation parallélisée) prescrite par le préfet et se déroulant du lundi 29 septembre 2025 au lundi 29 décembre 2025 inclus ;

DÉCIDE

Article 1 : D'émettre un avis favorable à la requête de la société BIOGAZ du Pays de Château-Gontier.

Délibération adoptée à la majorité des membres présents ou représentés :

- 8 voix pour
- 2 voix contre
- 0 abstention

Fait et délibéré en séance publique les jours, mois et an mentionnés ci-dessus.

Le secrétaire de séance
Amélie LEMOTHEUX DE CHITRAY, 1^{ère} adjointe



Extrait certifié conforme,

Le président de séance
Rachel FRANÇAIS, Maire de Châtelain



Envoyé en préfecture le 09/10/2025
Reçu en préfecture le 09/10/2025
Publié le
ID : 053-215300633-20251003-D20251001-DE



Transmis au représentant de l'État le
Publié sur le site internet le 09 octobre 2025.

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nantes dans un délai de deux mois à compter de la date de publication.
Le tribunal administratif peut aussi être saisi par l'application informatique « Télérecours Citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.